

5. MESURES DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

Pour limiter les impacts sur le cortège avifaunistique, plusieurs mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont prévues au sein du projet.

La zone de bosquet à l'Ouest est sauvegardée (700 m²) et protégée pendant les travaux sur le site avec des barrières de protection.

Dans un premier temps, un calendrier des travaux est établi en fonction des cycles biologiques des espèces, et les travaux ne doivent pas démarrer pendant les périodes de nidification afin d'éviter tout risque d'abandon de couvée.

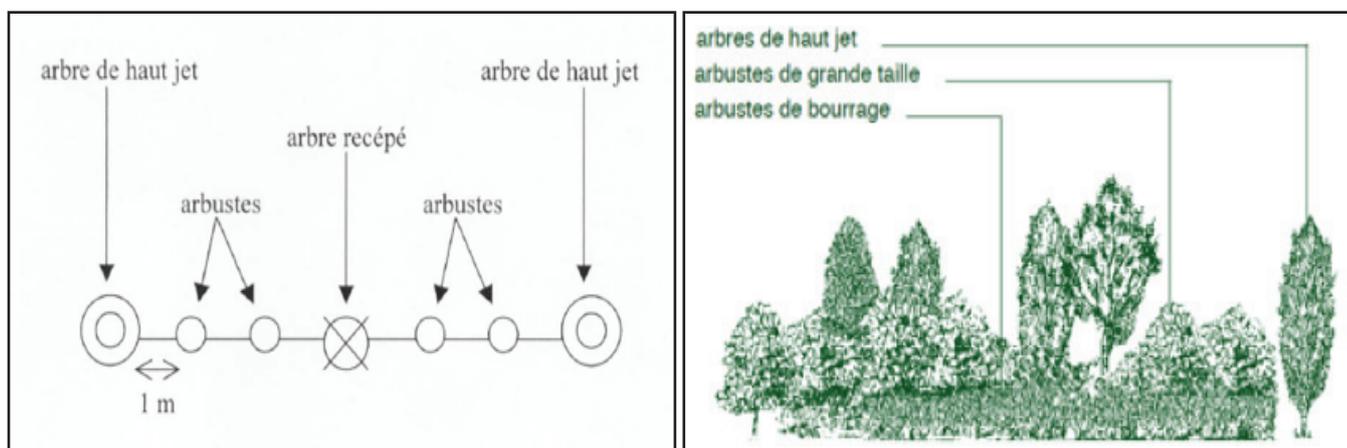
Une part importante est accordée à la végétalisation du site. Le bosquet est conservé sur une surface de 700 m², celui-ci peut servir de zone de refuge pour les oiseaux lors des périodes de dérangement et d'activités anthropiques. Comme décrit précédemment, la végétalisation du talus nouvellement créée à l'Est par des espèces mellifères et un cortège végétale indigène apporte de nouvelles ressources pour l'avifaune.

Le projet prévoit une végétalisation des toits des bâtiments, pour une surface de 2690 m². Il s'agit d'un moyen direct, peu soumis aux perturbations humaines et efficace pour la recolonisation de l'espace urbain.

En complément des actions de valorisation de la biodiversité, la mise en place de nichoirs permet aux oiseaux de trouver des conditions favorables à leur implantation sur le site. Le type de nichoirs varie selon les espèces, et est orienté selon les espèces présentes. Une dizaine de nichoirs seront mis en place sur le site, au niveau du bosquet à l'Ouest pour les oiseaux arboricoles.

La création de haies champêtre est aussi un point important. Cette mesure consiste à recréer un milieu arbustif favorable aux oiseaux arboricoles, mais aussi aux petits mammifères terrestres (Figure 1). L'implantation d'une haie fournira un habitat différent des zones herbacées, et permettra une diversité faunistique. Les arbustes seront une source d'abris et de nourriture pour l'avifaune. L'implantation de ces haies permet de compenser la perte d'habitats de prairie pour l'avifaune (Figure 2).

FIGURE 1 : COMPOSITION D'UNE HAIE DIVERSIFIÉE



Pour l'avifaune, les fonctionnalités écologiques des milieux naturels sont compensées et améliorées par une importante végétalisation des sites, par des espèces indigènes de strates variées. La création d'un jardin maraîcher au niveau de l'ancienne prairie crée une source de nourriture attractive pour les insectes, et donc par conséquent favorise la présence d'oiseaux.

Il y a une valorisation écologique du site pour l'avifaune, du fait de la présence d'une mosaïque diversifiée d'habitats comme le bosquet, le jardin maraîcher, et les plantations de haies, d'arbres et d'arbustes, pour la pérennisation des espèces sur le site.

Il est important de noter que les mesures mises en place pour les espèces protégées sont aussi grandement favorables aux espèces non protégées. En effet, les autres espèces d'oiseaux, non protégées, rencontrées sur le site sont aussi des espèces arboricoles et généralistes.

De plus, dans le secteur existe une certaine proportion de massifs boisés, qui sont susceptibles de devenir des zones de refuge pendant les travaux sur le site.

FIGURE 2 : MESURES MISES EN PLACE POUR L'AVIFAUNE



LÉGENDE			
▲	Positions éventuels des niochirs		Cortège végétal (graminées et espèces mellifères)
	Haies implantées		

Il y aura 2000 ml de haies bocagères et arbustives qui seront plantées sur le site.

Actuellement sur le site de projet, il y a quelques arbres dispersés au niveau de la prairie mésophile. Le bosquet à l'Ouest est conservée dans sa majorité (700 m²).

L'implantation de 2000 ml de haies sur le site apporte une valorisation floristique du site par rapport à son état actuel, dont la distribution arbustive est très éparse (Figure 2, Figure 3).

FIGURE 3 : ÉTAT ACTUEL DE LA PRAIRIE MÉSOPHILE

